

LES CONTRATS D'ETUDES PROSPECTIVES

Le Conseil Régional, l'Etat, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), les partenaires sociaux, avec le concours de l'AGEFMA ont réalisé des CEP (Contrats d'Etudes Prospectives) dont l'objectif est de pouvoir anticiper les changements et d'éclairer leurs stratégies d'action en matière de politique de ressources humaines au service du développement des compétences et de l'emploi.

Il s'agit dans le cadre de ces études prospectives, pour chacun des secteurs retenus de :

- réaliser un état des lieux,
- dresser un panorama des évolutions auxquelles ils seront confrontés et des conséquences de ces mutations sur l'emploi et les compétences (à court, moyen, voire long terme),
- proposer un ensemble de préconisations et d'actions partagées destinées à accompagner ces évolutions.

Six secteurs ont fait l'objet d'études validées entre 2012 et 2014.

- l'agriculture,
- le tourisme,
- le BTP,
- l'artisanat,
- les métiers de la mer,
- l'environnement et le développement durable.

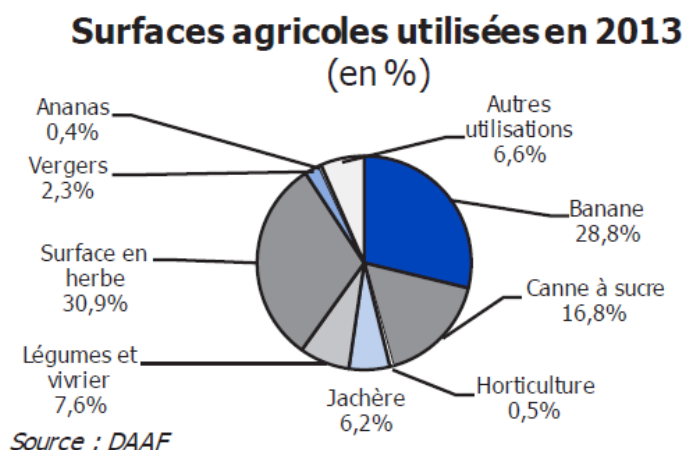
Des synthèses de ces études sont disponibles sur le site du Conseil Régional en cliquant [ici](#)

Nous vous proposons un focus sur le CEP Agriculture, les autres secteurs vous seront présentés dans nos prochains numéros.

CEP AGRICULTURE

Quelques chiffres¹ :

En 2012, les effectifs salariés de ce secteur représentent 3,5% de l'emploi salarié total, soit moins de 4500 salariés.



¹ Source : IEDOM la Martinique en 2013 Edition 2014

En Martinique, les surfaces agricoles utilisées (SAU) reculent à 22 696 hectares en 2013 en 2013 : les herbages (30,9 %) destinées à l'élevage, la banane (28,8 %) et la canne à sucre (16,8 %).

Potentiel de développement de l'agriculture :

Les besoins théoriques actuels en agriculture sont d'environ 300 emplois salariés et non-salariés par an. Mais ils pourraient être supérieurs. L'agriculture martiniquaise comprend de nombreux axes de développement :

- Fort potentiel de développement de l'agriculture de proximité, pour le marché local basé sur la reconquête du marché (notamment fruits et légumes, production animale), nécessitant une organisation de la mise en marché (regroupement de l'offre, projet de marché de gros...), et une plus grande fiabilité de la production sur la quantité et la qualité.
- Maintien et augmentation des productions d'export, grâce à un développement d'une production de qualité par des démarches fortes basées sur la qualité telle que la certification GLOBALG.A.P.
- Evolution vers une agriculture durable, moins polluante et aussi plus performante. Cet enjeu concerne toutes les filières et se décline en de multiples thèmes techniques et d'amélioration technico-économique.
- Evolution technologique de l'agriculture : adaptation des pratiques agricoles (cultures et élevage) et de management des exploitations. Cela concerne les productions de banane, de canne, l'élevage, le maraîchage, l'arboriculture et les secteurs de niche.
- Evolution démographique des actifs agricoles : assurer le renouvellement des exploitations par l'installation de jeunes et le recrutement de jeunes qualifiés.
- Evolution des compétences de Ressources Humaines : Plusieurs thématiques devront se décliner par secteurs : (qualification d'exploitants, d'encadrants techniques et de managers).

Préconisations en matière de formation :

Pour être en mesure d'accompagner ce développement, les axes de formation suivants sont à envisager :

- Module générique environnement,
- Module générique qualité,
- Culture hors sol,
- Agriculture biologique,
- Informatique, gestion comptable, gestion du personnel.

L'accompagnement des métiers :

Il serait pertinent d'œuvrer pour :

- un renforcement des ressources humaines de l'encadrement technique, au niveau des organisations de producteurs et de la chambre d'agriculture.
- Le développement du maraîchage et de l'horticulture par le biais par exemple des contrats aidés dans le cadre de l'insertion.
- La promotion de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) qui est encore est à favoriser. C'est un excellent moyen pour professionnaliser des jeunes aux emplois les plus techniques dans les productions où aux spécificités locales :
 - o technicien culture sous serre,
 - o technicien d'élevage,
 - o encadrement intermédiaire en banane ou canne...

De plus, les exploitants trouvent assez difficilement des jeunes ayant la formation technique adaptée à leur besoin, notamment en diversification animale ou végétale, compte tenu de la grande diversité des productions concernées.